



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-POS-209

Déposé le : 15.11.16

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Un label Vaudois : une valeur ajoutée à la production agricole de notre Canton

Texte déposé

Cette dernière décennie a vu la question de l'alimentation et des modes de production au cœur des préoccupations des consommateurs-trices. Pour justifier cette attention, je citerai les nombreux scandales liés à la nourriture (de la vache folle aux lasagnes à la viande de cheval). Les consommateurs se sont, dès lors, montrés de plus en plus intéressés à connaître le lieu et le mode de production des composants de leur alimentation pour des raisons liées à la santé, à un souci écologique et/ou éthique et de transparence. Aujourd'hui, ils se rapprochent de plus en plus des producteurs locaux, spécialités locales et produits dits du terroir, le lien avec le producteur/produit de proximité permettant de répondre en partie à leurs préoccupations.

Un label régional vaudois permettrait à la fois de répondre à la demande grandissante des consommateurs et de leur faciliter la tâche, de valoriser la politique agricole vaudoise et les producteurs locaux, tout en soutenant et promouvant la création de filières locales de transformation et d'approvisionnement. En outre, des retombées positives en termes d'image et de tourisme gastronomique pourraient également être perçues. En effet, si la qualité de certaines exploitations a été dénoncée récemment, l'assurance d'une qualité de produits, légitimé par un label, bénéficierait à chaque acteur de la chaîne alimentaire.

L'espace agricole du canton de Vaud est important et sa production sous certaines conditions, gagnerait à être mieux valorisée et à se rapprocher des consommateurs-trices. Pour cela les

agriculteurs-trices pourraient être accompagnés par une formation renforcée sur ces aspects ce qui leur permettrait plus facilement de répondre à ces nouveaux besoins.

Revenir à un approvisionnement local, c'est aussi :

- Réintroduire les saisons dans ses menus
- Réintroduire le terroir dans l'alimentation
- Rechercher la fraîcheur dans l'assiette
- Faire travailler les producteurs locaux
- Réduire les gaz à effets de serre

La proximité, la traçabilité et l'équité qui assurent des conditions de travail justes dans le respect des conventions collectives, doivent être garanties pour les consommateurs. La fraîcheur, la diversité, le goût des produits, le respect de l'environnement et de la santé des producteurs et consommateurs, et le refus des plantes et animaux génétiquement modifiés démarqueraient avantageusement les agriculteurs qui répondent à ces objectifs dans la promotion de leur produit.

Créer une marque de garantie, c'est aussi identifier les produits de qualité issus de l'agriculture de notre canton. Elle peut concerner tous les produits agricoles, à chacune des étapes de leur transformation, du champ à l'assiette depuis l'entreprise de production, de transformation et de distribution. Genève a su en faire un outil promotionnel par son label GRTA (Genève Région Terre Avenir). En effet, la progression de sa notoriété est passée de 38 % en 2008 à 66 % en 2011, puis à 79 % en 2015 (DemoSCOPE).

La création du label « VAUD + » (ou autre dénomination) passerait par la définition d'un cahier des charges, la mise en place d'un processus de certification avec, un organisme de contrôle indépendant et l'identification de la stratégie de promotion. Le Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) avec le soutien de l'Unité développement durable pourrait piloter cette démarche. Le cahier des charges de ce label devrait être élaboré avec les acteurs-clés des groupements d'intérêt des milieux agricoles (par ex. Prome terre, AGRIDEA,) et les groupements de défense des consommateurs. Un partenariat avec les milieux gastronomiques pour sa promotion semblerait judicieux.

La prolifération des labels tend à les rendre moins lisibles, voire inaccessibles, et à les lisser tous à un même niveau sans différenciation des spécificités intrinsèques et souvent importantes des cahiers des charges. La plus-value d'un label cantonal, sérieux et impartial, réellement porté par l'Etat, simplifierait la compréhension des consommateurs et accompagnerait leurs achats.

Sur le net, le secteur Promotion de notre Canton a « pour objectif de soutenir les démarches marketing des interprofessions, des groupements de producteurs, de marques de produits, dont les objectifs essentiels sont la création de valeur ajoutée pour les producteurs, par la promotion des ventes des produits ou par une aide au financement d'études économiques pour des projets innovants ». En résumé, cette proposition demande de rassembler ces dispositions autour d'une reconnaissance cantonale définie.

C'est donc dans ce contexte, que j'ai l'honneur de demander à ce qu'une étude soit menée en vue de la création d'un label vaudois +, comme valeur ajoutée à toute production alimentaire, répondant au critère requis, sur notre sol.

15 novembre 2016

Claire Attinger Doepper



Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

X

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

Γ

(c) prise en considération immédiate

Γ

Nom et prénom de l'auteur :

ATTINGER DJEPPEA Claire

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

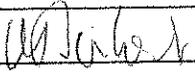
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 20 septembre 2016

Ansermet Jacques

Attinger Doepper Claire

Aubert Mireille 

Baehler Bech Anne

Ballif Laurent

Bendahan Samuel 

Berthoud Alexandre

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Bonny Dominique-Richard

Bory Marc-André

Bovay Alain

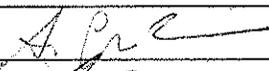
Buffat Marc-Olivier

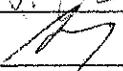
Butera Sonya

Cachin Jean-François

Chapalay Albert

Chappuis Laurent

Cherubini Alberto 

Cherbuin Amélie 

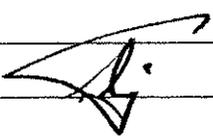
Chevalley Christine

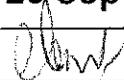
Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clément François 

Clivaz Philippe 

Collet Michel

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Cretegy G rald

Cretegy Laurence

Croci-Torti Nicolas

Crottaz Brigitte 

Cu rel Julien

De Montmollin Martial

Deblu  Fran ois

D costerd Anne

Deillon Fabien

D m triad s Alexandre 

Desmeules Michel

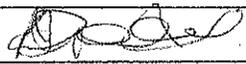
Despot Fabienne

Devaud Gr gory

Dolivo Jean-Michel

Donz  Manuel

Ducommun Philippe

Dupontet Aline 

Durussel Jos 

Duvoisin Ginette 

Eggenberger Julien

Ehrwein Nihan C line

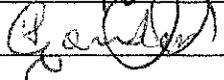
Epars Olivier

Favrod Pierre-Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle 

Freymond Cantone Fabienne 

Gander Hugues 

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Glauser Nicolas

Golaz Olivier

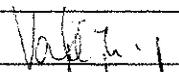
Grandjean Pierre

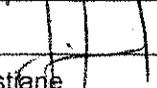
Grob ty Philippe

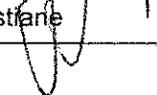
Guignard Pierre

Haldy Jacques

Hurni V ronique

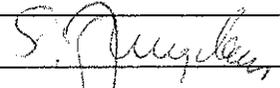
Induni Val rie 

Jaccoud Jessica 

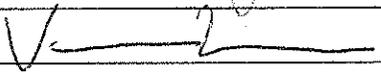
Jaquet-Berger Christiane 

Jaquier R my

Jobin Philippe

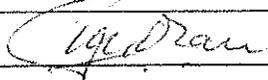
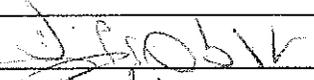
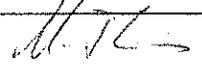
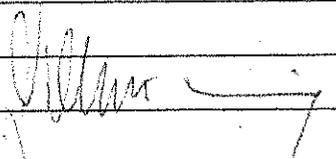
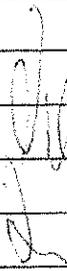
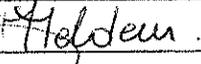
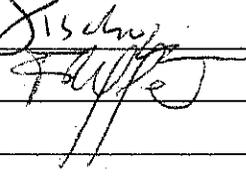
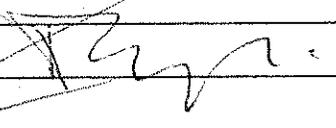
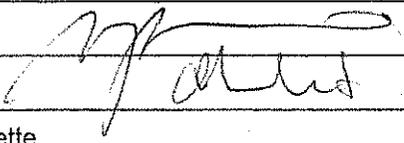
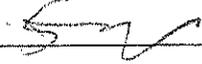
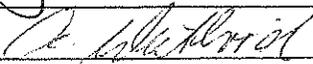
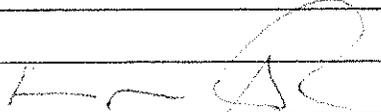
Jungclaus Delarze Suzanne 

Kappeler Hans Rudolf

Keller Vincent 

Kernen Olivier

Liste des députés signataires – état au 20 septembre 2016

Krieg Philippe	Oran Marc 	Schaller Graziella
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schobinger Bastien
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pillonel Cédric	Schwab Claude
Mahaim Raphaël 	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Probst Delphine 	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Randin Philippe 	Stürner Felix 
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Räss Etienne	Thalmann Muriel 
Mattenberger Nicolas 	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Tosato Oscar
Mayor Olivier 	Renaud Michel	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine 	Rezso Stéphane	Tschopp Jean 
Melly Serge	Richard Claire	Uffer Filip
Meyer Roxanne 	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Michel	Romano Myriam	Voiblet Claude-Alain
Modoux Philippe	Roulet Catherine 	Volet Pierre
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Vuarnoz Annick 
Montangero Stéphane 	Rubattel Denis	Vuillemin Philippe
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wüthrich Andreas 
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre 	Wyssa Claudine
Nicolet Jean-Marc	Sansonnens Julien	Züger Eric